

Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Mineral Spirits 16% Arom.

Synonymes : Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant.

Utilisations restreintes : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société Laboratoire Mag Québec inc.
Adresse 1219, Vincent-Massey
Quebec, Qc, G1N 1N2

Canada 1-800-475-8862

Numéro d'appel d'urgence:

Numéro de téléphone d'urgence transport 24 heures sur 24 (CANUTEC): 1-888-226-8832 (1-888-CAN-UTEC)

Centre Antipoison: 1-800-463-5060

Renseignements complé-

mentaires:

Partie responsable: Département de la conformité des produits

E-mail: SDSNA@univarsolutions.com Demandes de FDS: 1-855-429-2661 Website: www.univarsolutions.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse de la substance ou du mélange

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

vent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: con-

sulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 25.14 %

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| NoCAS | Nom Chimique | % par poids | Synonymes |
|---|---|-------------|---|
| 8052-41-3 / 64742- 88-7 / 64742-48-9 | Stoddard Solvent AND/OR Solvent Naphtha (Petroleum), Medium Aliph. AND/OR Hydrotreated Naphtha, Heavy | 80 - 100 | Stoddard Solvent AND/OR Solvent Naphtha (Petroleum), Medium Aliph. AND/OR Hydrotreated Naphtha, Heavy |
| 95-63-6 | **1,2,4-trimethylbenzene | 5 - 10 | **1,2,4- trimethylben- zene |
| 1330-20-7 | **Mixed Xylenes | 5 - 10 | **Mixed Xy- lenes |
| 25551-13-7 | **Benzene, trimethyl- | 5 - 10 | **Benzene, trimethyl- |
| 111-84-2 | **Nonane | 5 - 10 | **Nonane |

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

Remarques particulières: : ** Autres substances dans le produit qui peut présenter un

danger pour l'environnement ou la santé.



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation Dermatite Migraine

Vertiges

Perte de conscience

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

pneumonie. Fatigue Nausée

Protection pour les secou-

ristes Avis aux médecins : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| NoCAS | Composants | Type de va- leur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base | |
|------------|--------------------------|--|---|-----------|--|
| 95-63-6 | **1,2,4-trimethylbenzene | TWA | 25 ppm 123 mg/m3 | CA AB OEL | |
| | | VEMP | 25 ppm 123 mg/m3 | CA QC OEL | |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL | |
| 1330-20-7 | **Mixed Xylenes | STEL | 150 ppm 651 mg/m3 | CA AB OEL | |
| | | TWA | 100 ppm 434 mg/m3 | CA AB OEL | |
| | | VEMP | 100 ppm 434 mg/m3 | CA QC OEL | |
| | | VECD | 150 ppm 651 mg/m3 | CA QC OEL | |
| | | TWA | 100 ppm | CA BC OEL | |
| | | STEL | 150 ppm | CA BC OEL | |
| 25551-13-7 | **Benzene, trimethyl- | TWA | 25 ppm | CA BC OEL | |
| | | TWA | 25 ppm 123 mg/m3 | CA AB OEL | |
| | | VEMP | 25 ppm 123 mg/m3 | CA QC OEL | |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL | |
| 111-84-2 | **Nonane | TWA | 200 ppm 1,050 mg/m3 | CA AB OEL | |
| | | VEMP | 200 ppm 1,050 mg/m3 | CA QC OEL | |
| | | TWA | 200 ppm | CA BC OEL | |
| | | TWA | 200 ppm | CA BC OEL | |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Protection des mains



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Remarques Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur clair, transparent

Odeur distillats de pétrole, de solvant, type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Hq Non applicable Freezing Point (Point de con-: -76 °C (-105 °F)

gélation)

Boiling Point (Point/intervalle

d'ébullition) Point d'éclair : 157 - 218 °C (315 - 424 °F)

: 37.78 - 44 °C (100.00 - 111 °F) Méthode: Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation : 0.14 - 0.2

> (Acétate de n-butyle = 1) : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limite d'explosivité, supé-

: 5.6 - 7.0 % (v)

rieure

Limite d'explosivité, inférieure : 0.5 - 1.1 % (v)

Pression de vapeur : 0.22 - 0.62 mmHg @ 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur relative

Densité relative : 0.77 - 0.80 @ 15.5 °C (59.9 °F)

Substance de référence: (eau = 1)

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 0.05 g/l négligeable Solubilité dans d'autres sol-: Donnée non disponible

vants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: 229 - 282 °C

Décomposition thermique : Donnée non disponible



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Viscosité

Viscosité, cinématique : 1.03 mm2/s @ 40 °C (104 °F)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans des conditions normales. : Pas de dangers particuliers à signaler.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Agents réducteurs Matières incompatibles Des bases fortes

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Contact avec la peau Contact avec les Yeux Ingestion

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): mg/m3 >5500

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Mutagénicité sur les cellules : Classification de la mutagénicité impossible à partir des don-

germinales - Evaluation nées actuelles

Cancérogénicité

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Espèce: Rat, (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 105 wks



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Durée de l'activité: 6 h

Dose: 0, 138, 550, 1100, 2200 mg/m3 Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

NOAEL: 138 mg/m³

Résultat: Aucune preuve d'activité cancérigène chez les femelles, Preuve d'activité cancérigène

chez les mâles

Symptômes: Incidence accrue de phéochromocytomes dans les glandes surrénales

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérigènes suspectés pour l'homme

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

100-41-4 **Ethylbenzene

91-20-3 **Naphthalene

Toxicité pour la reproduction

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 750, 1500, 3000 mg/kg/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,500 Poids cor-

porel ma / ka

Fertilité: NOAEL: >= 3,000 Poids corporel mg / kg

Symptômes: perte de poids

Résultat: Aucun effet sur la reproduction.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 325, 750, 1500 mg/kg/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 750 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: >= 1,500 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Réduction de la prise de poids de la mère. Ré-

duction de la prise de poids des descendants.

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale Dose: 0, 165, 330, 494 mg/kg

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 494 mg/kg

Fertilité: NOAEL: >= 494 mg/kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: >= 494 mg/kg



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Résultat: Aucun effet sur la reproduction.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 500, 1000, 1500, 2000 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 2,000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 1,000 Poids corporel

mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel

Résultat: Toxicité pour le développement constatée à des niveaux de doses toxiques pour la mère, Aucune incidence

tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la

base de l'expérimentation animale.

Tératogénicité - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets nar-

cotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 1 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique- Evaluation

Toxicité chronique pour le milieu aquatique- Evaluation

: Toxique pour les organismes aquatiques.

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Biodégradabilité : aérobique

Biodégradation: 61 % Période d'essai: 10 jr Durée d'exposition: 28 jr

Substance d'essai: Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

95-63-6:

Coefficient de partage: n-

: Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **1330-20-7:**

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2.77 - 3.15



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

Mobilité dans le sol

Composants:

8052-41-3 / 64742-88-7 / 64742-48-9:

Stabilité dans le sol : Remarques: Absorbé par le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer les substances conformément aux réglementations

locales, nationales et fédérales en vigueur.

Pour obtenir de l'assistance relativement à vos besoins en matière de gestion des déchets, notamment l'élimination, le recyclage et la réduction du flux des déchets, communiquez

avec Univar Solutions ChemCare: 1-800-637-7922

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Transportation of Dangerous Goods):

UN1268, DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, III

IATA (International Air Transport Association):

UN1268, PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III

IMDG (International Maritime Dangerous Goods):

UN1268, PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III, Flash Point:37.78 - 44 °C(100.00 - 111 °F)

Remarques particulières : Le point d'éclair de ces matériaux est supérieur à 38 °C (100

°F). Donc, conformément à la norme 49 CFR 173.150(f), les conteneurs de ces matériaux qui ne sont pas en vrac (d'une capacité <(><<)> 450 l ou <(><<)> 119 gallons) peuvent être expédiés comme des conteneurs non réglementés lorsqu'ils sont transportés seulement par voie terrestre, tant que les matériaux ne sont pas des déchets dangereux, des polluants marins ou qu'ils ne sont pas expressément répertoriés en tant

que substances dangereuses.



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

NPRI Composants : 95-63-6

1330-20-7 100-41-4 91-20-3 98-82-8 108-88-3 110-54-3 71-43-2

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

LIS : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations accumulées sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date de publication. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pourrions ne pas être familiers et que les données mises à disposition deviennent disponibles postérieurement à la date des présentes, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Les destinataires sont priés de confirmer, au besoin, que les informations sont à jour, applicables et adaptées à leur situation. Cette fiche signalétique a été préparée par le service de la sécurité des produits EEX de Univar Solutions (1-855-429-2661), SDSNA@univarsolutions.com.

Date de révision : 11/06/2022

Ancienne FDS: : 100000002569

Numéro de la matière:

508422, 508611, 508420, 508324, 16000186, 776924, 541919, 20073, 500033, 20081, 20080, 16030186, 599139, 504263



Version 1.4 Date de révision: 11/06/2024

| Key or legend to abbreviations and acronyms used in the safety data sheet | | | | | |
|---|--|-------|--|--|--|
| ACGIH | American Conference of Government Industrial Hygienists | LD50 | Lethal Dose 50% | | |
| AICS | Australia, Inventory of Chemical Substances | LOAEL | Lowest Observed Adverse Effect Level | | |
| DSL | Canada, Domestic Substances List | NFPA | National Fire Protection Agency | | |
| NDSL | Canada, Non-Domestic Substances List | NIOSH | National Institute for Occupational Safety & Health | | |
| CNS | Central Nervous System | NTP | National Toxicology Program | | |
| CAS | Chemical Abstract Service | NZIoC | New Zealand Inventory of Chemicals | | |
| EC50 | Effective Concentration | NOAEL | No Observable Adverse Effect Level | | |
| EC50 | Effective Concentration 50% | NOEC | No Observed Effect Concentration | | |
| EGEST | EOSCA Generic Exposure Scenario Tool | OSHA | Occupational Safety & Health Administration | | |
| EOSCA | European Oilfield Specialty Chemicals Association | PEL | Permissible Exposure Limit | | |
| EINECS | European Inventory of Existing Chemical Substances | PICCS | Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances | | |
| MAK | Germany Maximum Concentration Values | PRNT | Presumed Not Toxic | | |
| GHS | Globally Harmonized System | RCRA | Resource Conservation Recovery Act | | |
| >= | Greater Than or Equal To | STEL | Short-term Exposure Limit | | |
| IC50 | Inhibition Concentration 50% | SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act. | | |
| IARC | International Agency for Research on Cancer | TLV | Threshold Limit Value | | |
| IECSC | Inventory of Existing Chemical Substances in China | TWA | Time Weighted Average | | |
| ENCS | Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances | TSCA | Toxic Substance Control Act | | |
| KECI | Korea, Existing Chemical Inventory | UVCB | Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials | | |
| <= | Less Than or Equal To | WHMIS | Workplace Hazardous Materials Information System | | |
| LC50 | LC50 Lethal Concentration 50% | | | | |

15 / 15